



La lettre de Jouy Environnement et Patrimoine

Janvier 2011

### **JEP VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2011**

L'enquête publique lancée par la municipalité dans le premier semestre 2010 nous avait conduit à cette réponse qui se voulait avant tout réaliste et constructive avec, en priorité, la mise en valeur de la Bièvre. Nous pensons que cela a porté ses fruits compte-tenu des réponses faites par le maire fin 2010 :

#### **« CŒUR DE VILLE »**

**L'étude du cabinet Richez et Associés**

**NE NOUS CONVAINC PAS DONC ELLE NE NOUS CONVIENT PAS**

Cette étude est présentée comme une esquisse pouvant être amendée, remodelée par les différentes propositions mais en aucun cas comme un projet. Certes nous avons relevé de bonnes idées:

Une zone 20 en cœur de cité;

Une perspective en centre ville sur le vieux moulin ;

Une création de logements aidés en augmentation par rapport aux projets précédents.

Mais nous sommes en désaccord sur de nombreux points qui se répartissent sur trois paragraphes.

#### **LA BIEVRE**

L'originalité d'une commune, ce qui en fait très souvent l'attrait, réside dans le fait d'être traversée par un cours d'eau (c'est le cas de presque toutes les grandes villes de France et, en premier lieu, la capitale). Avec la Bièvre, nous avons un cours d'eau proportionné aux dimensions de la commune, si nous ajoutons le bief, nous obtenons les deux points forts du décor naturel de Jouy autour desquels devrait s'articuler la mise en place du « cœur de ville ».

Actuellement, on ne voit de la Bièvre qu'une hideuse fosse bétonnée, le projet présenté, au lieu d'apporter une amélioration à cette situation, fait disparaître un peu plus la Bièvre en la reléguant à l'état de ruisseau en limite de quai SNCF afin de permettre la circulation et le stationnement des véhicules. La Bièvre apparaît comme l'élément gênant du Centre, elle devient un ersatz de rivière qui ne s'intègre pas dans le projet alors qu'elle devrait en être l'élément structurant. Le projet doit remettre en valeur de façon significative la Bièvre, elle doit être libérée des grillages qui l'emprisonnent tout au long de son cours en centre ville.

Nous souhaitons qu'elle redevienne visible dès le passage à niveau 65, les terrains de boules peuvent aisément être déménagés sur les terrains RFF.

### **LES TERRAINS RFF**

Nous sommes conscients que les impératifs économiques qui animent les choix de l'organisme chargé de négocier les terrains RFF se terminent par des constructions d'immeubles mais, il reste, par une modification du PLU suffisamment stricte, à limiter les effets négatifs de ces constructions et, en particulier, à réduire la hauteur des immeubles prévus.

Actuellement, l'étude montre des immeubles construits sur des garages voitures semi-enterrés, afin que le niveau 1 surélevé échappe aux risques d'inondation puisque situé dans une zone inondable. A ce niveau 1 s'ajoutent trois niveaux avec le dernier décroché pour réduire l'impression de hauteur, le tout se terminant par un toit terrasse. Il est donc nécessaire de revoir la norme pour que les constructions restent dans les proportions de N + 2 et s'harmonisent avec le bâti existant, sans toit terrasse, que ce futur quartier urbain soit conçu de façon à minimiser son impact sur l'environnement suivant le concept de développement durable.

### **Le front urbain de l'avenue Jean Jaurès**

L'aspect actuel de l'avenue Jean Jaurès n'est pas particulièrement attrayant et il est donc souhaitable de le faire évoluer. Le centre de Jouy est essentiellement pavillonnaire, en particulier dans cette zone située entre les rues Albert Vantieghe et du Temple où l'on trouve un certain nombre de ces « villégiatures » qui font le charme et l'une des caractéristiques du bâti de Jouy. Nous n'avons pas l'assurance que le futur PLU préservera l'habitat pavillonnaire de ces rues et au-delà par un COS restrictif.

On peut concevoir la construction de maisons en bordure de l'avenue Jean Jaurès, donnant ainsi plus d'homogénéité visuelle à cette voie, mais à la condition impérative que ce soient de petits volumes, en particulier pour la hauteur en restant à la norme N + 2 et que leur style s'harmonise à ce qui reste de la partie nord de la maison Oberkampf, ce qui n'est pas du tout le cas de l'étude présentée avec une hauteur N + 3 et un important immeuble en L à l'emplacement de la poste actuelle dans le cas où cette dernière changerait d'emplacement.

L'étude présentée retire à Jouy son caractère de village en faisant, avec sa rue dallée, bordée d'immeubles, un quartier qui ressemble à de nombreux centres de villes moyennes, ce que nous ne pouvons accepter.

Nous souhaitons, que rue Jean Jaurès et sur les terrains RFF, soit favorisé la mise en œuvre de la loi SRU, d'abord en utilisant les solutions alternatives à la construction par l'utilisation de l'existant : Montcel, INRA, CRC ...et que soit respecté le principe de mixité sociale en cœur de cité.

Nous devons aux générations futures la préservation du cadre de vie.

**Nous vous présentons les toutes dernières informations que nous avons réunies concernant le projet « GRAND PARIS » :**

<b>Grand Paris « un pari à haut risque »</b>
--

La loi du 3 juin 2010, dite du « Grand Paris », a été promulguée. Le débat public organisé par la commission du débat public (CNDP) est terminé et de nombreuses inquiétudes demeurent sur l'aménagement du plateau de Saclay.

Le projet du Grand Paris est de créer un cluster scientifique, composé de différents campus, afin d'y développer des quartiers résidentiels, des zones d'aménagement pour promouvoir une offre d'immobilier d'entreprises et de construire un métro automatique dans une zone actuellement peu dense en habitants et de surcroît à vocation agricole.

L'engagement pris par les divers acteurs politiques et inscrit dans la loi de **sanctuariser** 2300 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) dans un délai d'un an reste à ce jour « lettre morte ».

Plus de 200 cahiers d'acteurs ont été publiés sur le site de la CNDP, plus de 30 de ces cahiers expriment des avis critiques sur l'aménagement du plateau et plus généralement regrette le manque de convergence et les incohérences entre le projet de l'Etat et celui du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) dans le cadre du projet « Arc-Express » élaboré par la région Ile de France en matière de transport public.

Dans un communiqué, la CNDP (1<sup>er</sup> décembre 2010) n'avait-elle pas demandée à être informée des convergences susceptibles d'aboutir avant la fin des débats afin que les nouveaux éléments négociés entre l'Etat et le président de la région Ile de France soient intégrés dans les débats publics.

La loi votée dote la société du Grand Paris de droits supra-régionaux, lui donnant ainsi la possibilité d'exproprier et de préempter toutes les surfaces utiles dans le cadre de l'aménagement des infrastructures nécessaires tant pour le cluster scientifique que pour le réseau de transport.

Le manque de convergence des projets oppose en particulier la région Ile de France à l'Etat en matière de transports en commun et sur les modes de financement.

Le Stif a de son coté d'ores et déjà approuvé le bilan de la concertation préalable qui s'est déroulé du 10 mai au 11 juin 2010 et a engagé les démarches relatives à l'élaboration et la réalisation du réseau de Transports en Commun en Site propre (TCSP) entre Massy et Saint Quentin en Yvelines d'ici décembre 2013.

Même « léger », un métro sur le plateau de Saclay n'est pas envisageable pour une partie de la majorité du Conseil Régional d'Ile de France. De son coté, le président de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS) « craint que le métro n'accapare les crédits pour achever le bus en site propre que la région tente de réaliser entre Orly et Saclay.

Dans ce contexte, posons-nous la question de notre responsabilité en tant que citoyens et usagers des transports en commun et plus particulièrement dans notre secteur ?

La réponse à cette question se trouve dans de nombreux cahiers d'acteurs qui conteste fort justement l'urbanisation du plateau et en matière de transports en commun expriment une demande très forte et urgente pour mettre à niveau et améliorer les dessertes existantes.

Nombreux, ceux qui également s'opposent à des engagements budgétaires qui mettraient à mal les finances publiques avec le risque de remettre en cause la réalisation complète du TCSP prévu Est/Ouest sur le plateau de Saclay, l'étude de faisabilité d'un TCSP Nord/Sud (Courtaboeuf/Vélizy) ainsi que la modernisation des infrastructures de transport existantes et pour ce qui nous concerne plus directement, la ligne C du RER et les connexions intermodales à Versailles Chantiers d'une part et Massy d'autre part.  
*Daniel Vermeire*

**Déjà depuis plus d'un an, les nuisances apportées par le survol des hélicoptères. Une commission a été créée par le préfet, sans doute ne faut-il pas en attendre grand chose mais nous y sommes présents et voici ce que l'on peut vous dire actuellement sur le sujet :**

L'association s'investit depuis plus d'un an sur le sujet des nuisances sonores liées à la base 107 de Vélizy-Villacoublay. Avec le soutien des Jovaciens, de nombreuses pétitions ont été signées afin de limiter le trafic aérien au-dessus des zones d'habitation. Aujourd'hui, le préfet des Yvelines accepte la mise en place d'une Commission environnement pour la base de Villacoublay que nous demandions depuis un moment. Flavien Bazenet et Raymond Le Bourhis, représentants de JEP, siègent dans celle-ci, au sein du collège des associations. Lors de la réunion d'installation de la CEE, un comité de rédaction a été mis en place en vue de la rédaction d'une charte dont les objectifs restent encore flous à ce stade. Nous vous tiendrons informés des avancées. N'hésitez pas à nous contacter.

---

#### BULLETIN D'ADHÉSION

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_

Adhère à Jouy Environnement et Patrimoine en tant que \_\_\_\_\_

et verse la cotisation de \_\_\_\_\_

Chèque à l'ordre de « Jouy Environnement et Patrimoine » (JEP)

Chez Georges COULLIAIS 10 rue Dallery 78350 Jouy-en-Josas

*Membre actif : 15€*

*Famille active : 38 €*

*Couple bienfaiteur : 45 €*

*Couple actif : 27 €*

*Membre bienfaiteur : 38 €*

*Famille bienfaitrice : 53 €*

<http://www.jouyenvironnementpatrimoine.org/>